
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 33. — Quarante-Heures, 33.

Partie officielle : Nominations ecclésiastiques, 34.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Le centenaire de l'Archevêché de Québec, 34. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Les nouvelles préfaces, 40. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 42.

Bulletin social : DOCTRINE : La commission industrielle canadienne, 46.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 21 septembre. — XV ap. Pent. et IV sept. S. MATHIEU, ap. 2 d.

Lundi, 22. — S. THOMAS DE VILLENEUVE, év. et conf.

Mardi, 23. — S. LIN, pape et conf.

Mercredi, 24. — N. D. DE LA MERCI, *dbl. moj.*

Jeudi, 25. — De la férie.

Vendredi, 26. — S. CYPRIEN ET STE JUSTINE, vierge, martyrs.

Samedi, 27. — SS. CÔME ET DAMIEN, mart.

Dimanche, 28. — XVI ap. Pent. et I oct. Du dim.

QUARANTE-HEURES

21 septembre, St-Lambert ; St-Benoit-Labre. — 23, St-Bruno ; Lac-Noir ; St-Marcel. — 24, St-Louis de Gonzague ; St-Ludger de Fraserville. — 25, St-Léonard ; St-Sylvestre ; St-Sébastien ; N. D. de Lourdes. — 26, St-Lazare. — 28, St-Maurice ; St-Magloire.

PARTIE OFFICIELLE

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :

M. l'abbé IRÉNÉE FORTIN, vicaire à St-Roch de Québec, a été nommé curé de St-Damase de l'Islet;

M. l'abbé ALBERT ROBERGE, chapelain des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Valier, a été nommé curé de N.-D. d'Issoudun;

M. l'abbé JOS. HOUDE, curé de St-Hilaire de Dorset, a été nommé curé de Saint-Benoit;

M. l'abbé ADÉLARD PICHÉ, vicaire à St-Jean-Baptiste, a été nommé curé de St-Hilaire de Dorset;

M. l'abbé EUGÈNE SIROIS, vicaire à St-David, a été nommé curé de St-François, I. O.;

M. l'abbé ARTHUR GAUTHIER, missionnaire pour l'École Apostolique, a été nommé curé de Giffard;

M. l'abbé LÉON DUMAIS, auxiliaire à l'École Normale, a été nommé vicaire à Ste-Marie;

M. l'abbé ALBERT LANGLOIS, vicaire à Ste-Germaine, a été nommé vicaire à St-Jean-Port-Joli;

M. l'abbé OVILDA GUAY, vicaire à Ste-Foy, a été nommé vicaire à St-Romuald;

M. l'abbé LAURÉAT DUFRESNE, vicaire à St-Romuald, a été nommé vicaire à Ste-Foy;

M. l'abbé ALPH. BERNIER, du Collège de Lévis, a été nommé vicaire à Ste-Germaine;

M. l'abbé PAUL BEAUDRY, vicaire à St-Cyrille, a été nommé vicaire à St-Joseph de Lévis.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LE CENTENAIRE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC

(suite)

Il est facile de conclure que l'Évêque de Québec ne perd pas de vue les droits de son Église. C'est afin de les sauvegarder et d'assurer dans un avenir pas trop éloigné son organisation parfaite et sa dignité de métropole qu'il consent au démembrement

de son diocèse, à la condition que les vicariats apostoliques qui en seront détachés resteront dépendants de l'Église-mère, et, advenant l'heure où les obstacles seront levés, seront préparés à devenir évêchés suffragants. Ce sera alors la réalisation parfaite du plan proposé à Mgr Hubert par le cardinal Gerdil, en 1796.

Mais voici que le 26 juillet 1818, Mgr Plessis va annoncer à S. E. le cardinal Litta une heureuse nouvelle, dont l'effet dépassera apparemment l'attente de l'Évêque, en laissant la Cour de Rome exposée à croire que le plus gros obstacle à l'érection du diocèse en métropole vient enfin d'être levé. Il annonce, en effet, que Lord Bathurst, secrétaire d'État pour les colonies, (par lettre du 13 janvier précédent), en lui offrant un siège au Conseil législatif du Canada, reconnaît officiellement son titre d'Évêque de Québec. "C'est la première fois, écrit Mgr Plessis, que l'Épiscopat catholique est avoué par le Gouvernement britannique." L'Évêque entrevoit la perspective de la réalisation prochaine de ses projets pour avancer les affaires de la religion au Canada. Il entreprend, en conséquence, de faire le voyage en Europe et de traiter de vive voix avec la Propagande cette grave question.

*
* *

Parti de Québec le 3 juillet 1819 il arrive à Londres le 14 août suivant après un court séjour à Liverpool. A peine arrivé il y apprend une nouvelle qui lui permet de croire que l'impression causée à Rome par ses dernières correspondances est par trop optimiste. Mais laissons-lui la plume, pour raconter dans son langage précis et clair cet épisode plutôt pénible de sa carrière.

"L'Évêque de Québec, écrit-il, (10) avait entrepris le voyage d'Europe pour divers objets, dont le premier était d'obtenir la division de son diocèse, soit en évêchés suffragants, soit en coadjutoreries ou vicariats apostoliques. Cette affaire demandait à être traitée avec beaucoup de délicatesse et de ménagement auprès de la cour d'Angleterre. Sa bonne réputation, méritée ou non, auprès de cette Cour, lui faisait apercevoir quelques espérances de

(10) *Journal d'un voyage en Europe par Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, 1819-1820.* Publié par Mgr Henri Têtu, Québec 1903. L'auteur parle toujours de lui-même à la troisième personne.

succès. Ce premier point gagné, il aurait pu en obtenir un autre et finalement retirer l'épiscopat du Canada de l'état précaire où il avait été depuis la conquête de ce pays par l'Angleterre, c'est-à-dire depuis près de soixante ans. Mais voilà qu'en arrivant à Londres il apprend par une lettre de son coadjuteur que, peu d'heures après son départ de Québec, il y est arrivé des Bulles du Saint-Siège qui érigent son Église en métropole, et lui donnent, au lieu de suffragants, deux vicaires apostoliques écossais, l'un pour le Haut-Canada, l'autre pour le Golfe Saint-Laurent: division inadéquate qui ne remplissait qu'une partie de son plan, pouvant faire ombrage au clergé canadien, et rendait deux autres sièges plus difficiles à obtenir. Il avait déjà été question de ces deux sujets pour être Vicaires apostoliques, et l'Évêque croyait en avoir assez dit à la cour de Rome par ses lettres de la fin de 1817, pour l'engager à suspendre cette opération jusqu'à nouvel avis de sa part. Mais c'est surtout l'érection de Québec en métropole, sans en avoir auparavant communiqué avec le Gouvernement britannique, que l'Évêque considéra comme une mesure propre à déconcerter toutes les siennes. Aussi n'approcha-t-il qu'en tremblant le Ministre des Affaires coloniales (lord Bathurst) auquel, il ne voulait pas dissimuler où en étaient rendues les choses. Cette information provoqua toute la mauvaise humeur à laquelle on devait s'attendre. Dès le lendemain, lord Bathurst appela le Dr Poynter(11) pour lui faire des plaintes contre la cour de Rome et le pria d'y écrire pour témoigner son mécontentement".

Monseigneur Plessis, revenu de sa première surprise, eut tôt fait de se ressaisir et de travailler à remédier au compromis causé par l'émission inattendue de la Bulle érigeant son siège en métropole.

Cette Bulle datait du 12 janvier 1819. Elle avait été bien et dûment rédigée par l'autorité du Saint-Siège, et signée de la main de Sa Sainteté Pie VII. Il ne pouvait donc être question de la faire révoquer. Mais rien n'empêchait de lui faire donner plus d'amplitude, en faisant ajouter aux deux vicariats apostoliques y mentionnés deux sièges nouveaux, ceux de Montréal et

(11) Monseigneur William Poynter, évêque d'Halie, vicaire apostolique du district central de l'Angleterre.

de Saint-Boniface. Ce sera l'objet du mémoire que l'Évêque de Québec rédigera à Rome, le 17 novembre de cette même année, et adressera au cardinal Fontana.

Quant à la dignité nouvelle dont l'honorait le Saint-Siège, tout en témoignant à celui-ci sa profonde reconnaissance pour cette promotion inespérée, Mgr Plessis se proposait, avec l'agrément de la Cour de Rome, de n'en assumer ni le titre ni les insignes. C'est pourquoi il s'abstint de demander le pallium et ne signa jamais qu'en qualité d'évêque. De cette façon, il évita, dans ses actes officiels et dans les fonctions pontificales, tout ce qui, étant de nature à porter ombrage aux pouvoirs civils, pouvait altérer leurs bonnes dispositions à l'égard de l'Église de Rome. Rome de son côté ne continua pas moins à lui donner dans ses lettres le titre d'archevêque, comme elle le fit également pour son successeur immédiat, Mgr Bernard-Claude Panet.

Mgr Plessis s'empressa (le 14 août 1819) de rendre compte au Préfet de la Propagande de l'impression produite par la nouvelle de l'érection de Québec en métropole. Il se réservait de traiter plus au long de la question une fois rendu à Rome, et de soumettre au Saint-Siège un plan destiné à compléter et à rendre plus efficace la division du diocèse, dont la Bulle ne constituait que des éléments partiels.

Nous croyons devoir donner ici le résumé de ce document important qui aura pour résultat prochain le complément de l'œuvre pour ainsi dire ébauchée par la Bulle du 12 janvier 1819, et de réaliser le principal but qu'avait en vue l'Évêque de Québec en faisant son premier et unique voyage *ad limina*:

La population catholique totale du Canada à cette époque s'élevait à 500,000 âmes, dont 450,000 dans la province de Québec. Jusque là tout ce nombreux troupeau vivait sous la houlette d'un seul pasteur, sauf la province de Nouvelle-Écosse, à laquelle le Révérend Edmond Burke avait demandé au Saint-Siège d'être préposé comme vicaire apostolique. Afin de mieux pourvoir aux besoins spirituels de ces fidèles, et fort de l'expérience acquise durant ses récentes visites pastorales, l'Évêque de Québec demande que, en plus de l'Évêque de Saldes(12) que le Saint-Siège

(12) Mgr B.-C. Panet.

lui a donné pour coadjuteur *cum futura successione*, il obtienne quatre autres suffragants ou coadjuteurs avec caractère épiscopal, et que son diocèse soit divisé en cinq parties à savoir :

1° Québec, comprenant les districts de Québec, des Trois-Rivières et de Gaspé, avec 200,000 catholiques ;

2° Dans la même province, le district de Montréal, comprenant également 200,000 catholiques, devait être assigné au Révérend Jean-Jacques Lartigue, prêtre canadien, âgé d'environ quarante ans ;

3° Que tout le Haut-Canada, où au milieu de nombreux hérétiques vivent 15,000 catholiques, soit confié au Révérend Alexandre Macdonell, prêtre écossais ;

4° La quatrième partie comprenant la province du Nouveau-Brunswick et les îles du Prince-Edouard, du Cap Breton et de la Madeleine, avec environ 10,000 catholiques, aurait comme pasteur le Révérend Bernard-Angus McEachern. Advenant la mort de Monseigneur Edmond Burke(13), vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse, cette dernière province, comprenant 8,000 catholiques, serait annexée au même district.

5° La cinquième partie, comprenant toute la série des terres arrosées par les fleuves qui se déchargent dans les baies Hudson et James, se terminerait au sud par le 49e degré de latitude nord, à l'ouest par la chaîne des montagnes Rocheuses, à l'est par les provinces du Haut et du Bas-Canada, et au nord resterait sans limites connues. Cette vaste région qui ne compte environ que quatre à cinq mille catholiques, mais où l'on espère convertir à la Foi de nombreux indigènes, serait confiée au Révérend Joseph-Norbert Provencher, prêtre de Québec, âgé de 32 ans.

Quant au pays qui s'étend des montagnes Rocheuses à l'océan Pacifique, il n'est pas encore assez ouvert à la civilisation ni assez organisé pour y rendre possible l'établissement d'une Église. Les indigènes, grâce à l'exemple des tribus voisines une fois converties, se laisseront plus tard attirer à la Foi. La pénurie des missionnaires empêche pour le moment l'Évêque de Québec

(13) Mgr Burke mourut le 20 novembre 1820.

d'étendre son zèle jusqu'à ces extrémités. Peut-être la chose serait-elle facile de la part de la Russie(14) ou de la Californie.(15)

Tel est le résumé de ce mémoire.

Dans une note secrète qui l'accompagnait, Mgr Plessis rappelle à Son Éminence le mécontentement de lord Bathurst dont le cardinal avait été informé par Mgr Poynter. Il est certain, affirme l'Évêque de Québec, que le Roi n'accorderait pas son consentement à la reconnaissance du titre d'archevêque qui lui donnait une préséance trop manifeste sur l'évêque anglican. Il ajoute que jusqu'à ce que cette reconnaissance ait eu lieu, il ne croit pas devoir assumer le titre ni la qualité de métropolitain.

Le susdit mémoire fut favorablement accueilli par la Propagande qui ne tarda pas à se conformer au projet qu'y exposait l'Évêque de Québec.

Monseigneur Lartigue fut élu évêque titulaire de Telmesse, le 1er février 1820, et alla résider à Montréal en qualité d'auxiliaire suffragant de Québec.

Monseigneur Alex. Macdonell, nommé évêque de Rhésie, fut sacré le 31 décembre 1820 et demeura à Kingston.

Monseigneur Joseph-Norbert Provencher, nommé évêque de Juliopolis le 12 mai 1823, fut le premier vicaire apostolique du Nord-Ouest.

Monseigneur Bernard-Angus McEachern fut élu évêque de Rose, et continua de demeurer à Charlottetown.

Ces quatre évêques exerçaient une juridiction dépendante de l'Évêque de Québec, en attendant que des circonstances favorables permissent l'érection de leurs sièges respectifs en évêchés titulaires et autonomes.(16) Cet heureux événement ne devait pas tarder outre mesure, et alors, toute opposition de la part du Gouverne-

(14) On sait que les Jésuites, après leur suppression, avaient trouvé un refuge en Russie.

(15) Peu d'années devaient s'écouler avant que Monseigneur Modeste Demers, le premier apôtre de la Colombie britannique, partît de Québec pour fonder là-bas une nouvelle Église.

(16) Les prévisions du cardinal Gerdil, en 1796, s'étaient réalisées. Le Gouvernement et les populations s'étaient habitués à la présence des évêques ; le fanatisme était tombé, les relations avec l'autorité civile étaient pleines de cordialité, et surte it la loyauté reconnue des chefs de l'Église au Canada avait enlevé tout prétexte au préjugé quand Kingston devint siège indépendant le 27 janvier 1826, et Montréal le 13 mai 1836. Toronto fut érigé immédiatement en évêché autonome le 17 décembre 1841.

ment ayant cessé, l'antique Église de Québec put assumer sans appréhension la dignité de Métropole à laquelle elle avait droit depuis le 12 janvier 1819.

*

* *

La seconde Bulle d'érection en métropole, en date du 12 juillet 1844, créant définitivement la province ecclésiastique de Québec, avec Montréal, Kingston et Toronto, comme évêchés suffragants, mettait le dernier fleuron à la couronne de l'Église-mère de la presque totalité des églises de l'Amérique du nord, et ajoutait un rayon de gloire au nom du grand Laval qui l'avait fondée.

Quand le futur Directeur de la *Semaine Religieuse* invitera le futur Archiviste de l'Archevêché à commémorer le centième anniversaire de la seconde Bulle d'érection de la métropole de Québec, il trouvera dans les correspondances échangées avec Rome à ce sujet, et dans le compte-rendu de l'imposition du pallium, ample matière à intéresser ceux qui aiment les vieux souvenirs.

L. LINDSAY, ptre

LITURGIE ET DISCIPLINE

LES NOUVELLES PRÉFACES

Un vénérable prêtre du diocèse de Rimouski nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

La Semaine religieuse nous donnait, il y a quelque temps, le texte de la préface approuvée pour les messes de Requiem et dont la partie spéciale commence ainsi : " *In quo nobis spes beatae resurrectionis effulsit : ut quos contristat certa moriendi conditio, eisdem consoletur futurae immortalitatis promissio . . . et dissoluta terrestri hujus incolatus domo, etc.*"

Or voici les variantes que je relève dans le texte ajouté au Missel pro defunctis, édition Mame : " *In quo nobis spem beatae resur-*

rectionis concessisti; ut dum naturam contristat certa moriendi conditio, fidem consoletur futuræ, etc... et dissoluta terrestres hujus habitationis domo, etc..."

Quel texte est le bon?

Comme le titre de la préface dans le Missel de Mame est " *Præfatio... plerisque Galliæ... diæcesibus concessa,*" je soupçonne un peu l'éditeur d'avoir tout bonnement reproduit telle quelle la préface déjà concédée depuis longtemps à certains diocèses — et qui se trouve dans des Missels imprimés depuis assez longtemps aussi — sans remarquer les corrections introduites par le décret d'extension de cette préface à l'Eglise universelle. *Me trompé-je?*

En tout cas, il vaut la peine d'élucider ce point au plutôt, particulièrement pour ne pas nous laisser imposer par les éditeurs des textes incorrects.

La Semaine religieuse est le véhicule tout indiqué pour m'apporter votre réponse — si vous jugez à propos de me la donner par cette voie.

Votre bien respectueusement dévoué.

L'abbé X.

Nous remercions notre distingué correspondant de l'intérêt qu'il porte à notre revue, et nous allons répondre immédiatement à sa difficulté avec d'autant plus de facilité que sa lettre contient tous les éléments de cette réponse.

Des deux nouvelles préfaces approuvées par la Sacrée Congrégation des Rites le 9 avril 1919, il n'y a que celle de saint Joseph qui soit vraiment nouvelle, la préface des morts était en usage depuis fort longtemps dans plusieurs diocèses de France. On la trouvera même dans certains de nos Missels canadiens. Mais en l'approuvant pour tout l'univers et en ordonnant de l'insérer dans les nouvelles éditions du Missel romain, la même congrégation a apporté quelques changements au texte primitif; ces changements sont signalés par notre correspondant. Le véritable texte de cette préface est donc maintenant exclusivement celui paru dans les *Acta Apostolicæ Sedis* de mars 1919, et qu'a publié la *Semaine religieuse de Québec* à la page 612 (année 1918-19). Cette nouvelle préface avec annotation vient d'être éditée à Turin, par la maison P. Marietti, 23, rue Legnano. Le Missel dont parle notre correspondant est évidemment un ancien Missel français, ou bien un Missel récent auquel l'éditeur non averti a ajouté une ancienne préface des morts que l'on ne doit plus réciter maintenant. Nos libraires et surtout nos confrères devront donc être sur leur garde quand ils se procureront des Missels.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Bénédiction d'un monument du Sacré-Cœur. — Dimanche, le 7 septembre, les fidèles de St-Camille de Bellechasse ont assisté à de belles fêtes paroissiales. Il y eut d'abord bénédiction d'une belle statue du Sacré-Cœur que les jeunes viennent d'ériger sur le parterre de l'église, en action de grâces pour la protection reçue pendant la guerre, et puis bénédiction d'un nouveau presbytère.

La température qui était délicieuse avait mis tout le monde sur pied. M. le curé T. Bilodeau avait invité le R. P. Arsène Roy, O.P., à faire le sermon de circonstance. Après le sermon eut lieu la consécration solennelle de la paroisse au Sacré-Cœur de Jésus.

La foule se transporta ensuite en face du presbytère où le Père prédicateur adressa de nouveau la parole avant de procéder à la bénédiction de cette nouvelle maison curiale.

Un salut solennel du T. S. Sacrement, chanté par M. le curé lui-même clôtura cette belle journée.

Au Séminaire. — Mercredi après-midi, le 10 septembre, commençaient au Petit Séminaire de Québec les exercices de la retraite annuelle. Elle a été prêchée, cette année, par le R. P. Hudon, S.J. chez les grands, et par le R. P. Voyer, O.M.I., chez les petits. La retraite des élèves du Grand Séminaire commencée samedi, le 6 septembre, a été prêchée par le R. P. Langlais, O.P.

Société de Saint-Vincent de Paul. — Le rapport du Conseil supérieur du Canada de la Société de Saint-Vincent de Paul pour l'année 1918 vient de paraître. Comme toujours il contient des chiffres très intéressants sur les progrès de cette belle association. Voici quelques chiffres, extraits du Rapport de M. C.-J. Magnan, président du Conseil supérieur, qui sont des plus éloquents. "Le nombre des membres actifs qui était de 5,560 en 1917, s'est élevé à 5,952 en 1918 ; celui des membres honoraires de 3,029 à 3,323 ; celui des membres aspirants de 19 à 60 ; celui des membres bienfaiteurs de 3,547 à 3,729 ; celui des membres admis de 818 à 1084 ; celui des membres retirés est tombé à 399, contre 576 en 1917. Malheureusement le nombre des confrères décédés s'est élevé à 133, de 90 l'année précédente ; c'est la grippe qui a multiplié ces mortalités.

"En 1918, 4,782 familles ont été visitées ; c'est 871 familles secourues de plus qu'en 1917. Le total des personnes secourues a atteint le chiffre de 22,266 en 1918, contre 18,499 en 1917 ; 90 ouvriers ont été patronés : c'est 80 de plus qu'en 1917.

“ Le nombre des visites aux malades est passé de 626 en 1917 à 2,016 en 1918. Il y a eu un léger fléchissement quant aux quêtes aux séances: \$8,920.00 en 1917, \$8,593.92 en 1918.

“ Les recettes et les dépenses totales ont dépassées de beaucoup les montants de 1917. Recettes: 1918, \$355,329.96; 1917, \$267,249.79; Déboursés: 1918, \$285,541.95; 1917, \$211,059.81.

“ Depuis le 15 novembre 1917, date de la publication du rapport pour 1917, les Conférences dont les noms suivent ont été agrégées par le Conseil général de Paris: Sainte-Famille, Saint-Paul de la Croix et Saint-Sauveur, Montréal; Sacré-Cœur, Québec. Une nouvelle Conférence a été organisée à Hawkesbury.”

L'éducation à Québec.— D'une enquête faite par un reporter de *l'Action Catholique*, il résulte qu'il y a à peu près 18,000 enfants de langue française qui fréquentent les écoles à Québec, cette année. En général le nombre des élèves dans nos maisons d'éducation est plus élevé que celui des années précédentes. Voici quelques chiffres qu'il sera intéressant de consulter:

Le petit Séminaire de Québec compte au delà de 800 élèves, externes et pensionnaires; l'École normale pour les garçons, 72; l'École normale pour les filles, 62; l'École Technique de Québec, 110; l'Académie du Bon-Pasteur, rue St-Amable, 345; l'Académie Ste-Marie, angle des rues St-Augustin et St-Joachim, 364; l'Académie St-Roch, rue St-François, 791; l'Académie Jacques-Cartier, Boulevard Langelier, 500; l'Académie St-Sauveur, rue Massue, 900; l'Académie de St-Malo, rue Marie de l'Incarnation, 448; l'Académie St-Jean-Baptiste, 900; l'Académie Mallet, 450; École des Frères, St-Jean-Baptiste, 525; École des Frères, Jacques-Cartier, 500; École des Frères, St-Roch (rue St-François et rue Des Fossés), 811; l'École des Frères, St-Sauveur, 825; l'École des Frères, N.-D. du Chemin, 162; l'École des Frères, St-Cœur de Marie, 115; Académie Commerciale, 298; École St-Charles, Limoilou, 433; École des Frères, St-Malo, 467; Pensionnat St-Louis de Gcnzague, 338; Pensionnat St-Jean-Berchmans, 214; Couvent des SS. de St-Joseph de St-Vallier, rue Crémazie, 300; Patronage de la Côte d'Abraham, 280; Patronage Laval, 150; École St-Maurice, Limoilou, 560; Couvent de Limoilou, 540; Couvent de Mérici, 30; Couvent de Stadacona, 141; Couvent de St-François d'Assise, 250; Couvent des Ursulines, 498; Couvent de l'Immaculée-Conception, rue Sauvageau, comprenant l'école rue Signaï, 281; la Providence, St-Malo, 650; École des SS. de la Charité, N.-D. de Lourdes, D.-D. de la Garde, N.-D. des Victoires, etc. 250; École des Frères, St-François d'Assise, 175; École de la rue St-Mathias, 83;

École de la rue St-Luc, 228 ; Écoles de la rue Kirouac, 249 ; École de la rue Carillon, 234 ; École de la rue Hermine, 192 ; École de la rue Arago, 90 ; École de la rue Gamelin, 183 ; École de la rue Colomb, 152 ; École de la rue St-Bonaventure, 102 ; École de la rue St-Mathias, 83 ; École de la rue St-François, 70.

Aux prières.— Mercredi, le 10 septembre, est décédée à St-Prosper de Dorchester, à l'âge de 79 ans et 6 mois, Mme Flavie Veilleux, veuve de F.-X. Dulac. La défunte était la mère de l'abbé F.-X.-Ad. Dulac, curé de St-Prosper de Dorchester.

A l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur.— Lundi, le 8 septembre, M. le chanoine Laflamme, curé de la Basilique, assisté de MM. les abbés Alf. Paquet, et J.-A. Feuiltault, a présidé à l'élection d'une partie du Conseil de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur.

Voici quels sont les membres du nouveau Conseil : supérieure, Sœur Ste-Gertrude ; assistante : Sœur St-Louis, réélue ; maîtresse des novices : Sœur St-Bonaventure, réélue ; hospitalière : Sœur Marie de l'Eucharistie, réélue ; dépositaire : Sœur St-Dominique, réélue ; discrètes : l'hospitalière et la dépositaire et les RR. SS. Ste-Clotilde, réélue, et St-Charles, élue.

Visiteur distingué.— Sa Grandeur Mgr Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, était à Québec, la semaine dernière. Sa Grandeur était accompagnée de M. l'abbé Léonide Primeau, de sa maison épiscopale.

Prise d'habit et profession religieuse.— Mardi matin, le 9 septembre, S. G. Mgr Béliveau a présidé une prise d'habit et une profession religieuse à l'Hôpital-Général. Ont pris l'habit : Marie-Alphonsine Drouin, en religion Sœur St-Jean l'Évangéliste ; M.-A. Beurivage, en religion Sœur Marie de la Protection. Ont fait profession : Sœur Eustelle Désilets, de Ste-Hélène-de-Chester, dite de l'Enfant-Jésus ; Sœur Marie Beau lieu, de St-Gervais, dite Catherine de St-Augustin.

Le sermon a été donné par le R. P. Dagnaud, des Pères Eudistes. Mgr Béliveau était assisté de M. le chanoine Beaulieu et de M. l'abbé Alphonse Gagnon, de l'Archevêché.

Départ.— Mgr J. Hallé, préfet apostolique de l'Ontario-nord, a quitté définitivement la ville de Québec, la semaine dernière, pour Hearst, siège de la nouvelle Préfecture apostolique. Il était accompagné de M. l'abbé Edmond Pelletier, ancien vicaire de Ste-Marie de Beauce, qui passe aux missions de l'Ontario-nord, avec la bienveillante permission de Son Éminence le Cardinal Archevêque.

Premier pèlerinage à Notre-Dame de Roc-Amadour. — La solennité de la Nativité de la sainte Vierge, titre liturgique de N.-D. de Roc-Amadour, co-titulaire de la paroisse de Saint-François d'Assise de Québec, célébrée dimanche, le 14 septembre, a donné lieu à une grandiose manifestation religieuse. A dix heures, il y eut rassemblement de tous les paroissiens de St-François d'Assise et de plusieurs gardes de Québec, au pied de la Croix et du monument de Jacques-Cartier, à l'endroit même où les vaisseaux du découvreur du Canada passèrent l'hiver de 1535-1536. A 10h. 30 tous les fidèles s'avancent processionnellement vers le sanctuaire de Roc-Amadour en chantant des cantiques et en récitant le chapelet. Tous se massent dans la prairie voisine du sanctuaire autour d'un autel dressé, au pied d'un noyer séculaire, sur une plate-forme élevée. Au-dessus du tabernacle, l'œil découvre une petite statue de la Vierge: c'est une reproduction parfaite de la statue de Zachée, vénérée pendant de longs siècles à Roc-Amadour. A 11 heures 30 la messe commence dite par M. l'abbé G. Savard, du Séminaire, et servie par deux gardes. Sur l'estrade on remarquait M. l'abbé A.-A. Godbout, curé de St-François d'Assise, le R. P. Pratte, O.M.I., de St-Sauveur, MM. les abbés Burque, A. Robitaille, G. Darveau, vicaire, et E. Delisle. La messe terminée, M. l'abbé Godbout fait l'historique de la Vierge de Roc-Amadour.

Dans l'après-midi et jusque tard le soir les pèlerins venus des environs se sont succédés nombreux aux pieds de la Madone.

A 7 heures, la fête religieuse se termina par une procession solennelle au chant des litanies.

Bénédiction de l'École Lalime. — Dimanche, le 14 septembre, de belles fêtes avaient lieu à Ste-Anastasia de Lyster, à l'occasion de la visite de Son Éminence le cardinal Bégin, de passage dans cette paroisse pour la bénédiction de la nouvelle École Lalime.

Son Éminence est arrivée à Ste-Anastasia, samedi soir. Le curé de la paroisse, M. l'abbé J. Houde, et M. l'abbé O. Dupuis, chapelain de l'École Lalime, le reçurent. Une foule considérable se pressait à la gare pour acclamer le vénérable Archevêque. Un cortège se forma pour accompagner Son Éminence jusqu'au presbytère.

Dimanche matin, il y eut messe solennelle en l'église paroissiale. Son Éminence était présent au trône, assisté de M. l'abbé Camille Roy et de M. l'abbé C. Desrochers, du Séminaire de Québec. La messe fut chantée par M. l'abbé O. Dupuis, assisté comme diacre et sous-diacre de MM. les abbés Marie-Louis Bel-leau et Ed. Caron, du collège de Lévis.

Au chœur assistaient M. le curé A. Houde, M. l'abbé Lalime, de St-Hyacinthe. M. l'abbé Alph. Gagnon, de l'Archevêché, dirigeait les cérémonies.

Après la messe M. le curé Houde a souhaité la bienvenue à S. E. le cardinal Bégin, qui répondit par une brève allocution.

A 3 heures de l'après-midi, S. E. le Cardinal a béni l'École Lalime. Son Éminence était assisté de M. l'abbé Gastonguay, curé de Lourdes, et de M. l'abbé Boyd, curé d'Inverness. Après la bénédiction de l'École et de la Chapelle, M. Lalime a présenté une adresse au Cardinal pour le remercier de l'intérêt qu'il portait à son œuvre. L'École Lalime compte actuellement 150 élèves.

M. l'abbé Camille Roy répondit au nom de Son Éminence et parla en termes pratiques de la nécessité d'une excellente formation intellectuelle et morale pour les jeunes.

M. N.-K. Laflamme, avocat, de Montréal, et enfant de la paroisse, a aussi adressé la parole et a traité de la nécessité de l'enseignement bilingue. Il a aussi loué l'œuvre accomplie par M. le curé Houde.

Lundi matin, S. E. le cardinal Bégin a célébré la première messe dans la chapelle de l'École Lalime, où assistaient les élèves et les professeurs de l'École.

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

LA COMMISSION INDUSTRIELLE CANADIENNE

La commission industrielle nommée par le gouvernement canadien pour faire enquête sur les moyens d'améliorer la condition de notre industrie nationale siège, en ce moment, à Ottawa, après avoir fait un tour d'études à travers tout le pays, pendant l'été. Nous regrettons, avec nos confrères de la presse catholique, que l'on ait ignoré complètement les unions ouvrières nationales et catholiques dans les invitations que l'on a faites aux représentants de l'industrie canadienne pour les convoquer à ce congrès d'études.

Il est trop tôt pour parler des séances du congrès, qui se poursuit à Ottawa. Nous voulons plutôt dire quelques mots à nos lecteurs, dans notre bulletin d'aujourd'hui, du rapport fait récemment au gouvernement par la commission industrielle, au retour de son voyage d'études. Cela permettra à nos lecteurs de suivre avec plus d'intérêt les délibérations de la convention.

On n'ignore pas que l'unanimité a manqué chez les membres de la commission, quand il s'est agi de présenter ce rapport. La majorité, composée du président de la commission, le juge Mathers, et de MM. Carl Riordon, Charles-R. Harrison, Tom Moore et J.-W. Bruce, a fait valoir ses vues auprès du gouvernement d'Ottawa, dans le rapport officiel de la commission, tandis que la minorité, composée du sénateur Smeaton White et de M. Pauzé, le seul membre canadien-français de la commission, a présenté au gouvernement, de son côté, un long et intéressant mémoire, où de nombreuses réserves sont faites touchant les suggestions de la majorité.

Le rapport de la majorité est tendancieusement radical. Il recommande, entre autres, comme remèdes au malaise industriel, qui sévit actuellement chez nous, la fixation d'un jour ouvrier, maximum de huit heures et d'un salaire minimum, l'intervention de l'État dans l'instruction des enfants de l'ouvrier, la restauration de la liberté du discours et de la liberté de la presse sans réserves suffisantes, l'assurance ouvrière gouvernementale contre les pertes subies par le chômage, la maladie, les infirmités et la vieillesse, la construction par le gouvernement de maisons d'ouvriers, la mise en vigueur partout du contrat collectif. La plupart de ces recommandations radicales de la majorité ont été inspirées aux commissaires par les expériences, plus ou moins socialistes, du "labor party" d'Angleterre; et leur mise en acte dans la législation de notre pays ferait faire un grand pas au Canada dans la voie du socialisme d'État.

Parmi d'autres réformes plutôt inoffensives et d'autres qui peuvent avoir leur utilité recommandées par la majorité, se trouvent l'établissement de conseils industriels mixtes et le vote par le parlement canadien de la représentation proportionnelle. Avant de proclamer sans réserve l'utilité de la représentation proportionnelle, chez nous, nous voudrions que l'on nous démontrât clairement que l'établissement de ce système au Canada n'aura pas pour effet de donner une représentation législative à toutes les factions radicales les plus avancées, dont notre parlement national a pu se débarrasser jusqu'à présent.

En somme, le rapport de la majorité de la commission industrielle canadienne, s'il était jamais traduit en actes dans notre législation nationale, nous fixerait dans la voie dangereuse du socialisme d'État et écraserait tout le peuple canadien d'impôts dans le but de fournir à une seule classe de la société canadienne tout ce qu'il faut pour finir ses jours sans travailler, à partir de soixante ans, je suppose !

Le mémoire de MM. White et Pauzé, la minorité de la Commission, proteste contre les réclamations les plus extravagantes de la majorité, comme, par exemple, le projet de retraites ouvrières gouvernementales, que les commissaires de la minorité ne semblent pas loin de regarder comme une prime à la paresse, et qu'ils écartent comme un sérieux obstacle au développement de l'esprit d'économie chez l'ouvrier. Ils font, à ce sujet deux remarques dignes de mention et d'attention : nulle part, disent-ils, nous n'avons trouvé, pendant notre voyage d'études à travers le Canada, de véritable pauvreté qui n'eût pas son remède dans quelque institution locale ; et dans la plupart des villes manufacturières que nous avons visitées, nous avons constaté que 96 pour cent des patrons étaient des ouvriers qui par leur travail et leur économie étaient devenus des chefs d'industries prospères. Il ne faudrait donc pas risquer de faire disparaître cet esprit de travail et d'économie par une législation abusive et aventureuse, qui pourrait servir de surenchère électorale aux politiciens en quête de popularité, mais qui rendrait un piètre service à la cause du progrès national.

La minorité s'élève aussi contre l'idée d'un jour ouvrier légal maximum de huit heures, déclarant que les chefs du travail organisé ont admis, au cours de l'enquête, " qu'une journée de six heures dans un avenir prochain était l'objet de leur ambition "

Enfin, à part bien d'autres observations que nous n'avons pas le temps d'énumérer, la minorité de la commission industrielle fait deux recommandations importantes : elle demande l'incorporation des unions ouvrières et l'établissement dans les usines des conseils mixtes d'ouvriers et de patrons, sur le modèle des conseils établis à Sarnia et à Halifax par l'*Imperial Oil Company*. Ces deux suggestions nous paraissent raisonnables, tout comme l'une des conclusions du mémoire de MM. White et Pauzé, qui déclarent que l'augmentation de la production, tant agricole qu'industrielle, étant nécessaire à la prospérité du pays, il faudrait faire attention de ne pas continuer à raccourcir les jours de travail, quand on juge nécessaire d'augmenter les gages des ouvriers.

Nous dirons un mot des délibérations de la convention industrielle, aussitôt qu'un compte-rendu au moins analytique en aura été communiqué à la presse.